

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 0046

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1401, le 03/10/2023

SESSION 2023

RAPPORT

Fait

Par la "Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire", portant sur la convention de crédit entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Guinée, dans le cadre du projet de construction de la ligne haute tension Manéah-Linsan.

Présenté par la Rapporteuse Générale Honorable Fatima CAMARA

Décembre 2023

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

La ‘‘Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire’’ a été saisie au fond par la Conférence des Présidents du 23 novembre 2023, pour l’examen de l’accord de financement signé le 13 juillet 2023 entre l’Agence Française de Développement (AFD) et la République de Guinée, dans le cadre du projet de construction de la ligne Haute Tension Manéah-Linsan (HTML).

La Commission saisie pour avis est la ‘‘Commission Affaires Economiques et Développement Durable’’.

Le 04 décembre 2023, les commissions ont procédé à l’examen de ce dossier en aparté, avant de se réunir deux jours plus tard en inter-commissions, avec les cadres des départements ministériels concernés.

Honorables Conseillers Nationaux,

Pour le financement de ce projet, la République de Guinée a sollicité et obtenu de l’AFD un montant de 80 millions d’euros, dont :

- ✓ 60 millions de crédits sur les ressources propres de l’AFD et
- ✓ 20 millions de subvention de l’Union Européenne, placés sous la gestion de l’AFD.

Les conditionnalités de ce financement se résument ainsi qu’il suit :

- ✓ Le taux d’intérêt : l’emprunteur pourra opter, à chaque versement, entre un taux d’intérêt variable et un taux d’intérêt fixe. Cependant, quelle que soit l’option choisie, ce taux ne pourra être inférieur à 0,25% l’an. Dans ces conditions, la Guinée opte pour le taux fixe, à cause de sa meilleure concessionnalité (50,62% contre 44,74% pour le taux variable). En retour, les demandes de tirage doivent être supérieures à 3.000.000 d’euros, et le taux d’intérêt applicable est de 1,45% l’an.
- ✓ La commission d’engagement est de 0,5% par an, sur le montant du solde non retiré ;
- ✓ La commission d’instruction est de 0.5% par an, sur le montant nominal du crédit ;
- ✓ La durée de remboursement est de 20 ans, dont 7 années de grâce ;
- ✓ La modalité de paiement est semestrielle ;
- ✓ La date de clôture du décaissement du crédit est fixée au 28 juin 2028.

Honorables Conseillers Nationaux,

L'objectif final visé par le projet est d'améliorer l'accès à l'électricité des populations sur le réseau interconnecté. Quant aux objectifs spécifiques, elles portent sur :

- La connexion des régions de l'Est du pays, actuellement hors du réseau guinéen, aux centres de production de l'Ouest (notamment le complexe de barrages Kaleta-Souapiti), à travers la construction de la ligne haute tension Maneah — Linsan ;
- L'accroissement de l'accès à l'électricité bas carbone et de qualité aux populations du grand Conakry et des localités rurales de la zone du projet, par un raccordement sécurisé au réseau électrique ;
- L'appui au renforcement des capacités des agents du secteur électrique guinéen et à la gouvernance de EDG.

La mise en œuvre de ce projet se déclinera en deux principales composantes :

- la composante infrastructure ; et
- la composante maîtrise d'œuvre environnementale, sociale et technique

1) **La composante infrastructure** : elle intègre deux aspects:

a- une contribution à la construction de la ligne haute tension :

Il s'agit de la construction d'une ligne double terre aérienne de 225 KV entre le poste de Manéah et le poste de Linsan. Il est estimé un tracé de 146 km, avec un couloir de 40 m. Le tracé est parallèle à une ligne HT existante en 110 KV, avec quelques tronçons qui s'écartent de cette parallèle pour contourner certaines zones d'habitation (notamment à la sortie de Conakry, autour de la ville de Coyah). Afin de limiter les enjeux de déplacement en zone périurbaine, l'option d'une ligne enterrée sur 6 km a été privilégiée à la sortie du poste de Manéah.

La ligne Manéah-Linsan est essentielle pour intégrer la Guinée dans le marché régional des échanges électriques (notamment via les projets d'interconnexion Guinée-Mali et Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée) et acheminera de l'électricité pouvant alimenter environ 174 000 foyers dans les villes du pays, soit 870 000 personnes.

b- la prise en charge de la composante d'électrification rurale

La ligne haute tension traversera 81 localités qui ne sont pas encore raccordées au réseau. Ces 81 localités traversées représentent environ 83 000 personnes. Les opérations d'électrification consisteront à construire les réseaux Moyenne Tension, Basse Tension, et déployer de l'éclairage public afin de faciliter l'accès des populations à l'électricité.

Afin de garantir l'accès de ces localités à l'électricité, l'ensemble du coût du raccordement et de la pose des compteurs de chaque foyer sera pris en charge par le projet. La gratuité de ce raccordement légal ainsi que l'attention portée à électrifier à 100% chaque district considéré, limitera grandement le risque de branchements clandestins et de dégradation de l'infrastructure.

Il est à noter que certaines localités non retenues à ce stade, mais se trouvant dans la zone d'influence directe de la ligne, pourraient bénéficier de projets sociaux potentiellement d'électrification/renforcement électrique, dans le cadre des compensations sociales (PGES).

Cette composante permettra ainsi d'électrifier :

- 3 localités de la sous-préfecture de Samayah dans le district Dantoumayah ;
- 13 localités de la sous-préfecture de Sougueta réparties entre les districts de Sougueta centre, Tafory, Sangoyah ;
- 9 localités de la sous-préfecture de Kolenten réparties entre les districts de Gania, Kabeleya, Kiritia Walia, Kondoya et Siguiton ;
- 8 localités de la sous-préfecture de Damakanya réparties entre les districts Gberiakhon , Komoya et Samoreyah ;
- 17 localités de la sous-préfecture de Friguiagbé réparties entre les districts de Friguiagbé centre , Garayakhory, Tembaya, Kinyaya et Koliagbé ;
- 21 localités de la sous-préfecture de Mambia réparties entre les districts de Debelé, Friguiady et Kolibaya ;
- 10 localités de la sous-préfecture de Kouriah réparties entre les districts Goleah, Kolakhoure et Bangouya.

2) La composante Maîtrise d'œuvre environnementale, sociale et technique ; fonctionnement de l'équipe projet et renforcement de capacité :

Elle porte sur :

- Le recrutement d'un cabinet d'ingénieur-conseil pour
 - mettre à jour les études techniques et réaliser les études complémentaires du marché de la ligne Haute-tension ainsi que ;
 - l'ensemble des études et passation de marché de l'Electrification Rurale;

- suivre l'exécution des travaux (Ligne et Electrification Rurale) ;
 - effectuer le reporting ;
 - réaliser le Plan d'action de Réinstallation (PAR) et le **PAB** et les implémenter ;
 - suivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement environnementales et sociales.
- la mise en place d'un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) et un mécanisme de gestion des plaintes permettra d'intégrer tout au long du projet les différents acteurs, notamment les acteurs locaux, et de la société civile ; des approches pertinentes pour les enjeux environnementaux au sens large et biodiversité en particulier, afin de s'assurer que leurs retours sur ces questions puissent être relayés à la maîtrise d'ouvrage, et pris en compte dans l'opérationnalisation des travaux.
 - le renforcement des capacités : il est prévu des séances de formation sur différents aspects du projet, la gestion d'un projet de ligne HT, l'exploitation et la maintenance d'une ligne HT, la mise en œuvre d'un projet d'électrification rurale. Afin de maximiser l'impact sur la gestion du projet, une assistance technique sera mise en place, en vue de faire monter en compétence à la fois l'UCP et l'EDG sur les aspects de reporting comptables et financiers. Ces formations, ainsi que leurs impacts seront rationalisés au sein d'un plan de formation global mis en œuvre par la maîtrise d'œuvre ; un accent sera mis sur le genre.
 - La mise en œuvre d'un plan d'information/sensibilisation des populations, afin de favoriser une bonne exécution du projet et l'atteinte de ses objectifs. Ces aspects d'information d'EDG ainsi que les audits financiers feront également partie de cette sous-composante. Cette sensibilisation permettra de préparer les populations locales à l'arrivée du courant et de ses enjeux, afin qu'elles puissent tirer le meilleur parti de ces derniers. Ces actions tourneront notamment autour de la sécurité, du compteur à prépaiement, de l'utilisation rationnelle du courant et de la pérennité de l'installation, notamment via le danger des raccordements illégaux. Dans le cadre de l'information et de la sensibilisation des bénéficiaires, une attention particulière sera dédiée au genre, avec la mise en avant des enjeux spécifiques liés aux femmes, en veillant notamment à l'inclusion des groupements de femmes.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement par composante et sous-composantes.

Coût estimatif du projet	Montant en	Part AFD	Part UE
---------------------------------	-------------------	-----------------	----------------

	millions d'€				
<u>Composante 1</u> : Infrastructures	58,7	47,0	80,1%	11,7	19,9%
- Ligne Haute tension	53,7	47,0	87,5%	6,7	12,5%
- Electrification rurale	5,0	0,0	0%	5,0	100,0%
<u>Composante2</u> : Maîtrise d'œuvre environnementale, sociale et technique ; fonctionnement de l'équipe projet et renforcement de capacité comprend	18,3	10	54,6%	8,3	45,4%
- Assistance Technique	9,3	1,0	10,8%	8,3	89,2%
- Fonctionnement UCP	0,7	0,7	100,0%		0,0%
- Plan d 'Action Biodiversité et Mesures d 'accompagnement	8,3	8,3	100,0%	0,0	0,0%
<u>Composantes 3</u> : Imprévus	3,0	3,0	100,0%		0,0%
TOTAL	80,0	60,0	75,0%	20,0	25,0%

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours des débats en commission et en inter-commissions, les questions et préoccupations ont porté sur :

- ✓ la liste des 80 localités qui ne sont pas connectées au réseau ;
- ✓ la liste des tronçons de contournement des zones d'habitation ;
- ✓ les villes qui seront concernées par l'alimentation de 174 000 foyers,
- ✓ les frais accessoires ;
- ✓ le niveau d'implication du secteur privé guinéen dans la mise en œuvre de ce projet ;
- ✓ la prise en compte des indemnités ;
- ✓ la contrepartie guinéenne dans ce projet ;
- ✓ le tableau d'amortissement et le plan de décaissement;
- ✓ le lien entre ce projet et le projet PAAEG ;

- ✓ l'entrée en vigueur du prêt avant sa ratification ;
- ✓ le taux de concessionnalité du prêt ;
- ✓ le niveau d'endettement actuel de la Guinée ;
- ✓ le délai d'exécution du projet ;
- ✓ le tableau de bord actuel de la direction de la dette ;
- ✓ les composantes détaillées du projet ;
- ✓ le coût estimé des compensations sociales
- ✓ la prise en charge des dépenses de passation de marché.

A la suite des réponses apportées à ces différentes questions et préoccupations par les cadres des départements ministériels concernés par le présent projet, les Honorables Conseillers nationaux recommandent de:

- ✓ respecter le délai d'exécution du projet, pour favoriser et à asseoir la crédibilité du pays ;
- ✓ veiller à une meilleure gestion des ressources financières du projet pour acquérir et renforcer la confiance des partenaires ;
- ✓ veiller à l'application stricte de la loi relative au contenu local, dans la mise en œuvre du projet pour contribuer au développement des entreprises locales;
- ✓ indiquer dans le plan de financement le montant alloué à l'indemnisation des personnes impactées par le projet et procéder au paiement à temps, pour une question de transparence ;
- ✓ respecter les normes environnementales et sociales, pour éviter d'engendrer d'autres situations de détresse en essayant de juguler celles existant ;
- ✓ mentionner explicitement la prise en charge des frais de passation des marchés par EDG dans le plan de financement, dans le souci d'une réelle transparence ;
- ✓ mettre en place un plan de communication efficace dans le cadre de ce projet, pour éviter d'éventuelles frictions avec certaines population riveraines pouvant s'estimer mis à l'écart par rapport à d'autres, dans les avantages accordés, telle l'électrification des localités traversées ;
- ✓ mettre à la disposition de la Représentation Nationale le point d'exécution semestriel du projet, à travers sa commission de suivi des accords, pour permettre une évaluation facile de l'état d'avancement des travaux.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce projet permettra au Gouvernement d'assurer l'accès universel à l'électricité, tel que défini dans le PRI, de façon générale, et spécifiquement d'améliorer la desserte en courant électrique du grand Conakry et des localités rurales concernées, à travers un

raccordement sécurisé au réseau interconnecté kaleta-souapiti. Au vu de son importance pour le développement énergétique de la Guinée et des conditions très concessionnelles, avec un don de 20 millions d'euros, la 'Commission du Plan des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire' vous invite à autoriser sa ratification.

Je vous remercie.

La Commission